

Séance du jeudi 18 juin 2015

Membres en exercice : 15

Date de la convocation: 04/06/2015

Présents : 11

Votants : 14

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 2

L'an deux mille quinze et le dix huit juin l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Andre DUJOLS,

Présents : Andre DUJOLS, Isabelle GARRELON, Jean LOUISFERT, Jeannine DUFFAYET, Bruno FILIOL, Nadine ROQUESSALANE, Thierry RIEU, Pierre DUPONT, Sylvie LACOMBE, Stephanie GAILLARD, Marie Lyse DUNION

Secrétaire de séance :

Stephanie GAILLARD

Représentés : Danielle LACOMBE, Eric BOUSQUET, Francoise MARRONCLE

Absents : Michel LEHOURS

Objet: Avenant n°1 au marché de travaux de la salle des fêtes communales - 2015_040

Considérant la délibération n°2015-01 du 27 janvier 2015 relative à l'attribution du marché de travaux de la salle des fêtes.

Monsieur le Maire informe les membres de l'Assemblée que des travaux supplémentaires sont nécessaires suite à la découverte de parasites dans la charpente, et de poutres détériorées. La commission d'appel d'offres s'est donc réunie pour étudier les devis proposés par l'entreprise SARL SERRE Cyrille attributaire du lot n° 2 Charpente / Menuiserie bois ce jour à 18h00.

De ce fait, et concernant le marché de travaux, Monsieur le Maire propose aux membres de l'assemblée d'approuver l'avenant n°1 pour le lot n°02 – Charpente / Menuiserie bois attribué à l'Entreprise SARL SERRE Cyrille.

Cet avenant prend en compte des travaux de traitement et de changement des poutres.

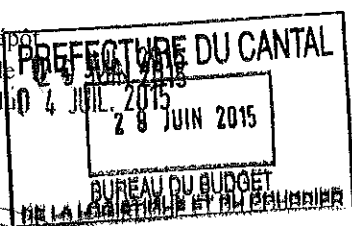
Monsieur le Maire présente les caractéristiques de l'avenant n°1 :

| Lot | Entreprise | Montant HT Base + option | Avenant | Nouveau montant | Variation |
|-----|----------------------|-----------------------------|------------------|--------------------|-----------|
| 02 | SARL SERRE Cyrille | 49 619.50 | 12 696.50 | 62 316.00 | + 25.59 % |
| | T.V.A. 20 % | 9 923.90 | 2 539.30 | 12 463.20 | |
| | TOTAUX T.T.C. | 59 543.40 | 15 235.80 | 74 779.20 | |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve l'avenant n°1 comme détaillé ci-dessus,
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au BP 2015.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture de AURILLAC le
et publication ou notification d



Le Maire,
A. DUJOLS

